

**Compte Rendu du Comité Syndical du 3 décembre 2015**

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueil des délégués procède à la nomination des absents et excusés

**Assistaient à la réunion :**

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USED A, M. Stéphane LAGUILLIEZ Responsable service Technique, Mme Lucie COUSAERT Responsable service « Communications Electroniques », Messieurs BEAUDOUIN, CARTON, STASIAK, COLLET, Mme Armelle FELL, Techniciens et Mme Sylvie THOMAS, Assistante de Direction.

Mr DUMONT fait part aux membres du Comité syndical que Mr AUDIN ayant quitté ses fonctions de maire de la commune de VAUX ANDIGNY, il quitte également ses fonctions de délégué titulaire du secteur de Guise. Il est remplacé par Mr Patrick DUMON en tant que délégué titulaire

**Etaient présents :**

MM DIDIER- PÂRIS- FAREZ- POULAIN- JOPEK- CHOVET- VIET- DUMON- CARPENTIER- ROBERT- MME LEVEQUE- MM COULON- BOUTROY -BON- PHILIPPOT -CLAUDET délégué suppléant de Mr TELLIER- BEREAX- Mme RIBOULOT déléguée suppléante de Mr BOHAIN-DUMONT- LAINE -DUMONET -LECLERE Marcel - VERMUE- LOUVET-DUMAIRE - MARLIER- Mme CLOBOURSE- Mr BUFFET- Mme ROBERT - MM DUDEBOUT - COLLET - LANOUILH

**Etait(ent) absent(es) et excusé(es) :**

MM BRYCOVE - PHILIPON- DE MONTESQUIOU - Mme BOLENOR - MM LERICHE- GOSSET- BONO- LECLERE Bernard- TORDEUX- Mme LETOT - Mme POTEL- Mr VERZELEN

**Etait(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir:**

Mr REGAL pouvoir à Mme CLOBOURSE  
Mr GRZEZICZAK donne pouvoir à Mme ROBERT

**Etai(en)t absent (es) et représenté (es) :**

Mr TELLIER représenté par Mr CLAUDET délégué suppléant - Mr BOHAIN représenté par Mme RIBOULOT déléguée suppléante

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance, M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu 8 octobre 2015 avec pour ordre du jour :

⇒ FINANCES

- Décisions modificatives (Budget principal et Budget communications électroniques),
- Annulation de titres,
- Débat d'orientation budgétaire (DOB),
- Autorisation donnée au Président pour signer le contrat de prêt CDC (Caisse de dépôt et consignations),
- Délibération fixant la participation des membres (Communes et EPCI) pour le financement des travaux communications électroniques,

⇒ TECHNIQUE

- Compétences optionnelles transférées à l'USEDA.

⇒ ADMINISTRATIF

- Rapport de contrôle des concessions gaz au titre de l'année 2014,
- Rapport de contrôle de la concession ERDF au titre de l'année 2014,
- Autorisation donnée au Président pour signer le marché pour le système d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides,
- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux recharges des véhicules électriques,
- Acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux recharges des véhicules électriques,
- Autorisation donnée au Président pour signer le marché travaux pour le déploiement du réseau très haut débit,
- Autorisation donnée au Président pour signer l'accord cadre pour groupement de commandes électricité ainsi que les marchés subséquents,
- Mise en place d'une Commission consultative entre tout syndicat (AODE- Autorité organisatrice de distribution d'énergie, EPCI – Etablissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de l'USEDA,

⇒ Questions diverses.

Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Président informe les membres du Comité syndical des délibérations prises par le Bureau après le 8 octobre 2015

**Réunion du 10 novembre 2015**

Autorisation donnée au Président de signer un avenant à la convention signée avec CERTINERGY (le 5 décembre 2014) dans le cadre des actions d'économie d'énergie mis en place par l'USEDA (CEE)

**Réunion du 3 décembre 2015**

Autorisation donnée au Président de signer une convention entre ERDF-ORANGE et l'USEDA pour l'utilisation des appuis communs BT et HTA dans le cadre du déploiement du très haut débit.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire :

**ELECTION DÉLÉGUÉ TITULAIRE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

⇒ FINANCES

- Présentation Budget primitif 2016, (l'intégralité du document comptable est à votre disposition sur simple demande)
- Présentation Budget communications électroniques 2016,
- Présentation et création d'un Budget chaufferies et bornes de recharges pour véhicules électriques 2016,
- Annulation de titres,
- Décisions modificatives,
- Modification des règles d'amortissement,
- Non amortissement des réseaux électriques,

⇒ TECHNIQUES

- Compétences optionnelles transférées à l'USEDA.
- Proposition de programmation 2016 travaux EPE (extensions), REN (rénovation ballons fluorescents), EPC (mise en conformité), SILU (signalisation lumineuse), demande subvention auprès du Conseil départemental pour l'éclairage public.

⇒ ADMINISTRATIFS

- Adhésion communes de la FERE et VERVINS
- Autorisation donnée au Président pour signer avenant au contrat de concession ERDF suite adhésion de LA FERE et VERVINS

• Adhésion des Communauté de communes de Villers Cotterêts /Forêt de Retz, Chemin des Dames et du Pays du Vermandois

• Proposition de création de poste d'adjoint administratif, proposition de création de poste d'un ingénieur subdivisionnaire contractuel à durée indéterminée,

⇒ Questions diverses.

### ⇒ ELECTION DELEGUE TITULAIRE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Mr Daniel DUMONT informe les membres du Comité syndical que Suite au renouvellement du Conseil départemental, l'USEDA doit compléter la liste des membres de la commission d'appel d'offres

Il y a lieu de désigner un délégué titulaire.

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

#### Se présente :

Mr Thomas DUDEBOUT

A été déclaré élu après vote à bulletin secret et à l'unanimité.

Mr Thomas DUDEBOUT

### ⇒ FINANCES :

#### PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.

Ainsi en volume le budget 2016 en comparaison du budget 2015 se présente comme suit

	2015	2016	%
Fonctionnement	13 649 000 €	13 540 500 €	-0.07 %
Investissement	34 642 946 €	29 399 606 €	-15.14 %

#### Section de fonctionnement

##### Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA s'élève à 13 540 500 € et se répartissent comme suit :

Charges à caractère général : 3 844 570.00 € en diminution de 15 000 € par rapport à 2015 soit 0.11 % par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2015.

##### Les postes en augmentation sont les suivants :

Achat Energie	+25 000 €
Maintenance informatique (augmentation du parc des ordinateurs)	+ 5 000 €
Maintenance éclairage public	+ 10 000 €
Déplacement	+ 2 000 €

##### Les postes en diminution sont les suivants :

Combustible gaz	- 4 500 €
Carburant	- 2 000 €
Contrat de prestation de service	- 2 000 €
Formation	- 5 000 €

[Tapez ici]

Dépenses chaufferies bois	-28 000€
(en raison de la création d'un budget annexe chaufferie)	
Honoraires	- 6 000 €
Affranchissement	- 6 000 €
Télécommunications	- 4 000 €

**Charges de personnel et frais assimilés** 1 000 000 € sont en augmentation de **42 000 €** par rapport à 2015 soit **4.2 %**.

**Les postes en augmentation sont :**

Salaires + **30 000 €** en raison du glissement du vieillissement technicité (GVT) lié à une ancienneté moyenne plus importante des agents de l'USEDA pour des raisons démographiques et l'embauche d'un agent pour suivre les groupements de commandes.

**Charges de gestion courante** **144 500 €** en baisse de **7 000 €** par rapport au budget 2015 soit **4.62 %**.

**Les postes en augmentation sont :**

Frais de mission	+ 4 000 €
------------------	-----------

**Les postes en diminution sont les suivants :**

Contributions obligatoire	- 2 000 €
Créances irrécouvrables	-1 000 €
Cotisation Sécurité Sociale part patronales	-1 000 €
Indemnité du président et des vice-présidents	- 4 000 €

Les charges exceptionnelles **26 000 €** en baisse de **14 000 €**. Les charges financières ne varient pas.

Les dépenses réelles s'élèvent à **5 415 220.00 €** en augmentation de **0.20 %** par rapport à 2015.

Le virement à la section d'investissement atteint **7 875 280.00€** en baisse de **442 786.42 €** soit **5.32 %** par rapport à 2015.

La dotation aux amortissements reste identique à celle de 2015 et atteint **250 000 €**.

## Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élève à 13 540 500 € et se répartissent comme suit :**

Les revenus de **gestion courante** (vente Tickets restaurants, vente énergie photovoltaïque et vente de cuivre) s'élève à **40 500 €** en progression de **6 500 €** par rapport à 2015

Le montant de la **taxe sur la consommation finale d'énergie** s'élève à **6 850 000 €** en baisse de **200 000 €** par rapport à 2015 (-2.9 %)

Le montant de la **redevance versée par les concessionnaires et de la PCT** s'établit à **3 400 000 €** en baisse de **175 000 €** par rapport à 2015

Le montant de la **contribution des communes** (maintenance et achat d'énergie) atteint **3 250 000 €** c'est quasiment le même montant qu'en 2015

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

- **Le poste emprunt s'établit à 2 578 000 € et se répartit comme suit :**
- **1 Remboursement en capital des emprunts à 1 560 000 €.**
- Au 31 décembre 2015 l'encours de la dette réparti en onze prêts s'élèvera à **14 648 248,37 €** représente 18 mois des recettes de fonctionnement hors achat énergie.
- **La répartition de l'encours au 31/12/2015 sera la suivante :**
  - o **1 066 669 €** au taux fixe de **4,785 %** (**pénalité de 285 000 € si remboursement anticipé**)

[Tapez ici]

- 250 000 € au taux fixe de 3,570 %
  - 303 075 € au taux fixe de 4,180 %
  - 1500 000 € au taux fixe de 3.15 %
  - 1 066 669 € au taux fixe de 1,28 %
  - 1 333 336 € au taux fixe de 0,79 %
  - 538 500 € au taux fixe de 0,78 %
- **Quatre nouveaux prêts ont été contractés en 2015 :**
- **Prêt chaufferie bois SISSONNE 1 300 000 € durée 10 ans taux fixe 1,66%**
  - Prêt chaufferie bois TUIPIGNY 250 000 € durée 10 ans taux fixe 1,66%
  - Prêt relai TVA chaufferie SISSONNE 340 000 € durée 24 mois taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 % soit le 27/07/2015 : -0,022% + 1,00 %
  - Prêt relai subvention région 6 700 000 € durée 24 mois taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 % soit le 20/10/2015 : -0,067% + 1,00 % soit 0.933 %
- **Une ligne de trésorerie de 3 000 000 €**
- durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 28/10/2015: -0,067 % + 1,00 % soit 0.933 % .A ce jour elle n'a pas été mobilisée.
- **2 Remboursement de 1 000 000 €** A la demande du percepteur ce poste comprend les prévisions de remboursement temporaire que l'USEDA réalise auprès du Crédit agricole afin de pouvoir diminuer le montant des intérêts payés
- **3 Remboursement emprunt aux communes 18 000 €** (montant identique à la dotation 2015) pour la prise en compte de prêt contracté par des communes avant leur adhésion à l'USEDA.
- **Pour les travaux d'investissement**

-Enfouissement coordonné des réseaux d'éclairage public et de télécommunication programme 2016, la dotation s'élève à 4 200 000 € dotation identique à celle de 2015

-Extension de réseaux électriques en 2016 la dotation s'élève à 3 100 000 € en baisse de 100 000 € par rapport à 2015.

-Rénovation et extension de l'éclairage public la dotation 2016 s'élève à 1400 000 € en baisse de 100 000 € par rapport à 2015.

-La dotation du programme d'éradication des ballons fluorescents s'élève à 2 600 000 € en baisse de 300 000 € par rapport à 2015.

-Le montant des enfouissements et des renforcements des réseaux électriques s'établit à 14 262 000 € en diminution de 5.43 % par rapport à 2015

-La deuxième tranche du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques pour 800 000€

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr de Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-approuver le Budget principal 2016 présenté.



## **PRESENTATION DU BUDGET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2016**

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public

### **Section de fonctionnement**

#### **Charges de fonctionnement**

**Les charges de fonctionnement de l'USEDA pour 2016 s'élèvent à 1 059 000 € et comprennent :**

1. 50 000 € ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.
2. les charges de personnel ; elles ont été estimées sur la base de cinq agents à 254 250 €

[Tapez ici]

3. les dotations aux amortissements des biens s'élève à **435 000 €** et se répartissent comme suit :
  - o Biens mis à disposition par le Conseil départemental : **113 516 €**
  - o Biens USEDA : **32 484 €**
4. les charges de fonctionnement des 19 NRA-ZO s'élèvent à **25 000 €**. Dès le 01/01/2016, 15 NRA-ZO sont pris en charge par Aisne THD et les quatre restants seront pris en charge par le délégataire du Réseau d'initiative public en avril 2016
5. Le virement à la section d'investissement atteint **52 700 €**

### Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à 1 059 000 € et se répartissent comme suit :**

- 1- Les produits du service des domaines qui s'élèvent à **108 000 €** correspondent à la redevance versée par Orange pour la location des fourreaux et à la location des RNA-ZO.
- 2- Les participations des communes qui s'élèvent à **650 000 €**

**Les reprises des subventions qui s'élèvent à 271 000 €, se répartissent comme suit :**

- o Sur les biens mis à disposition par le Conseil départemental : **77 510 €**
- o Sur les biens USEDA : **191 490 €**
- 3- Les redevances délégataire sont estimées **30 000 €**

### Section d'investissement

#### Dépenses d'investissement

**Les charges de fonctionnement de l'USEDA qui pour 2016 s'élèvent à 25 987 700 € comprennent :**

- 1- les travaux FTTH qui s'élèvent à **15 000 000 €** y compris les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre.
- 2- les travaux de montée en débit qui s'élèvent à **8 500 000 €** y compris les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre.
- 3- le compte 2042 d'un montant de **2 025 000 €** regroupe les subventions aux personnes de droit privé. Il comprend les subventions pour la mise en place des kits de satellites pour un montant de **25 000 €** et les subventions pour Aisne THD pour un montant de **2 000 000 €**.
- 4- le compte 139 subventions d'investissement transférées au compte de résultats d'un montant de **271 000 €** vient en contrepartie de la reprise de subvention en recettes de fonctionnement.
- 5- **191 700 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

#### Recettes d'investissement

**Les recettes d'investissement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2016 s'élèvent à 25 987 700 € comprennent :**

- 1- Les subventions d'équipement d'un montant de **6 500 000 €** comprennent la subvention de l'Etat (Fond national pour la Société Numérique FSN) pour un montant de **2 500 000 €** et du département de l'Aisne pour un montant de **4 000 000 €**.
- 2- Les participations des communes adhérentes pour un montant de **1 000 000 €**.
- 3- Un emprunt pour un montant de **18 000 000 €** pour équilibrer le budget.
- 4- Les opérations d'ordre s'élèvent à **487 700 €** et comprennent la dotation aux amortissements pour un montant de **435 000 €** et le virement de la section de fonctionnement pour un montant de **52 700 €**.

**Telles sont les grandes lignes de ce budget 2016 qui s'élève donc en recettes et en dépenses à :**

**Fonctionnement : 1 059 000 €**  
**Investissement : 25 987 700 €**

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr de Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-approuver le Budget « Communications Electroniques » 2016 présenté.

## PRESENTATION DU BUDGET ENERGIES 2016

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes .Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public

Il est très succinct .il ne comprend que du fonctionnement

### Charges de fonctionnement

C'est le paiement des prestations des entreprises qui entretiennent les chaufferies d'URCEL de SISSONNE et de TUIGNY. Elles s'élèvent à **39 900 €**

### Recettes de fonctionnement

Elles correspondent à l'encaissement des ventes de chaleur .Elles s'élèvent à **39 900 €**

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr de Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-approuver le Budget « Energies » 2016 présenté.

### ⇒ DELIBERATIONS FINANCES

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ❖ d'approuver l'ensemble des décisions modificatives présentées,
- ❖ d'approuver les annulations de titres présentées,
- ❖ d'autoriser Monsieur le Président a adopté les durées d'amortissement présentées détaillées ci-dessous

<b>NATURE DES IMMOLISATIONS</b>	<b>DUREE D'AMORTISSEMENT</b>
Etudes sur les réseaux électriques	5 ans
Véhicules	5 ans
Appareils photos numériques	2 ans
Licences logiciels informatiques	2 ans
Imprimantes	2 ans
Matériel informatique divers (unité centrale, clavier, écran, scanner)	2 ans
Standard téléphonique	5 ans
Photocopieur	5 ans
Armoires	10 ans
Divers mobiliers (bureau, table, chaise)	10 ans
Rayonnages métalliques	10 ans
Destruction de transformateurs	1 an
Petit appareil électroménager (cafetière, four)	1 an
Construction du siège de l'USEDA	40 ans
Défibrillateur	1 an
Subvention aide satellite	1 an
Subvention convention partenariat avec GrDF	1 an
Ouvrages de NRA-ZO	30 ans
Bornes électriques	10 ans
Réseau Communications électroniques	50 ans
Etudes Communications électroniques	5 ans

Tous les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 5 000 € hors taxes quel que soit leur nature, seront amortis en un an.

L'amortissement pratiqué est un amortissement linéaire.

❖ **MODIFICATION AMORTISSEMENT DES BIENS LIÉS CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical qu'il y a lieu de modifier l'amortissement des biens du réseau de distribution d'électricité.

Or, l'USEDA a signé un contrat de délégation de service public avec ERDF le 6 janvier 1995, avec la SICAE DE L' AISNE le 3 février 1995 et avec la SICAE DE L'OISE le 4 mai 2005.

Ces contrats prévoient que l'amortissement des biens doit être assurée par le délégataire c'est-à-dire soit par ERDF, la SICAE DE L' AISNE et la SICAE de l'OISE.

Le suivi de provision de renouvellement est assuré par le contrôle de la délégation ; ainsi au 31-12-2014, la provision pour renouvellement s'élève à 77 821 000 € pour la concession ERDF.

Le montant sera encaissé à la fin du contrat de concession qui interviendra en 2025.

C'est pourquoi Mr le Président propose aux membres du Comité syndical de ne pas amortir les ouvrages puisqu'ils le sont déjà par le délégataire.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré décide :

-de ne pas amortir les ouvrages liés au contrat de concession signé entre l'USEDA et ERDF puisqu'ils le sont déjà par le délégataire ERDF.

⇒ **DELIBERATION TECHNIQUE**

❖ **COMPETENCES OPTIONNELLES DE L'USEDA POINT SUR LES TRANSFERTS DES COMMUNES ADHERENTES SUITE AU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 8 OCTOBRE 2015**

En application de l'article 6-1 des statuts, l'USEDA doit délibérer sur la demande des transferts des compétences optionnelles

Depuis le dernier Comité syndical en date du 2 juillet 2015, les communes suivantes ont transféré les compétences optionnelles ci-après :

**Communications électroniques :**

<b>Communes</b>	<b>Date de la délibération</b>
CRAMAILLE	02-10-2015

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide :

-d'accepter le transfert des compétences optionnelles de la commune désignée ci-dessus.

❖ **PROGRAMMATION 2016 TRAVAUX EPE (EXTENSIONS), REN (RENOVATION BALLONS FLUORESCENTS), EPC (MISE EN CONFORMITE), SILU (SIGNALISATION LUMINEUSE), DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité !

-d'approuver les programmes présentés.



## ⇒ DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'approuver la demande d'adhésion des communes de LA FERRE et de VERVINS à l'USEDA.

-d'approuver la demande d'adhésion des Communautés de communes de Villers Cotterêts /Forêt de Retz, du Chemin des Dames et du Pays du Vermandois à l'USEDA au titre de la compétence L 1425 1 DU CGCT (Communications électroniques).

-d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif en charge des groupements d'énergie gaz et électricité à partir du 1<sup>er</sup> février 2016

-d'approuver la création d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire contractuel à durée indéterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 12h30.

Fait à Laon, le 15 décembre 2015

**Le Président de l'USEDA**



**Daniel DUMONT**